

NOTE EXPLICATIVE

Renage, le 11 avril 2016

I. AFFAIRES GENERALES

▪ Tirage au sort des jurés d'assises

Comme chaque année le Conseil municipal désigne des jurés d'assises, par tirage au sort parmi les électeurs inscrits sur la liste électorale. Le nombre de jurés pour Renage est fixé à 9.

▪ Désaffiliation d'Izeaux du SIS

Le SIS (Syndicat Intercommunal Scolaire) du Collège de Rives est informé de la demande de désaffiliation la Commune d'Izeaux du SIS.

Depuis la modification de la carte scolaire pour la rentrée 2011, les Collégiens sont maintenant rattachés au Collège Rose Valland de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs.

Pour rappel, chaque commune adhérente au SIS paie une participation au prorata des enfants scolarisés dans l'établissement.

Il est proposé au Conseil municipal :

- De se prononcer sur cette sortie
- Mandatement Cabinet d'avocats dossier INPI

Il est rappelé que Madame le Maire bénéficie, par délibération n°53/2015 du 10 juillet 2015, d'une délégation de pouvoirs du Conseil municipal pour intenter au nom de la Commune toutes actions en justice pour la durée de son mandat.

Toutefois, compte tenu du caractère particulier de la procédure prévue à l'article L712-4 du code de la Propriété intellectuelle et du souhait d'associer particulièrement l'assemblée délibérante à la démarche, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire, par délibération spéciale, à déposer, pour la Commune, une opposition à la demande d'enregistrement de la marque La Grande Fabrique par un tiers, auprès du Directeur de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI).

Il est indiqué, en outre, qu'il convient de s'attacher les services d'un avocat pour ce faire.

Le cabinet CDMF – Avocats Affaires Publiques à Grenoble, qui représente la Commune dans diverses autres affaires, est en mesure de porter cette action pour la Commune.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser Madame le Maire à mandater CDMF – Avocats Affaires publiques à Grenoble pour ce dossier
- De donner délégation à Madame le Maire pour déposer, au nom de la Commune, une opposition à la demande d'enregistrement de la marque La Grande Fabrique par un tiers

II. FINANCES

▪ Décision modificative pour virement de crédits section fonctionnement budget assainissement n°1

Les crédits ouverts aux articles ci-après du budget ASSAINISSEMENT de l'exercice ayant été insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

DESIGNATION DES ARTICLES	DIMINUTION CREDITS		AUGMENTATION CREDITS	
	Article	Montant en €	Article	Montant en €
Charges de gestion courante	61523	1 000.00		